

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°04/2023

Maîtrise d'œuvre - Diagnostic de l'église Saint-Denis XIIème siècle
Monument Historique Inscrit

VU la consultation des architectes en date du 25 octobre 2022 et après étude des propositions ;

Considérant les travaux de rénovation du patrimoine sur l'espace appelé « Maison du garde », situé au pied de l'église Saint-Denis, du XIIème siècle, monument historique inscrit ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme la programmation du diagnostic sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif (estimation à 17 236,00 euros HT – 20 683,20 euros TTC) ;

Décide de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture Richard DUPLAT de Saint-Cyr l'Ecole. Le diagnostic a une durée d'exécution estimée à 12 semaines. Il est important de connaître l'état de ce monument historique inscrit datant du XIIème siècle.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

